

COMMUNE DE BERLOZ

AVIS - URBANISME

L'administration communale fait savoir que M. Serge PREMIER, demeurant rue Théophile Jacquemin 9 à Corswarem, a introduit une demande de permis d'urbanisme ayant trait à un bien sis même adresse, cadastré 3^{ème} division, section B n°310f.

Le projet consiste en L'OUVERTURE DE BAIES DANS UN BATIMENT EXISTANT, et présente les caractéristiques suivantes : dérogation à la zone agricole (aménagements réalisés par un non agriculteur - CWATUP article 330, 11°).

Les réclamations et observations, orales ou écrites, sont à adresser au Collège communal, du lundi 22 février au mardi 8 mars 2016 inclus.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale, rue Antoine Dodion n°10 à 4257 Berloz, du lundi au vendredi de 8.30 à 12.00 heures, les mercredis de 13.30 à 17.00 heures, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16.00 à 17.00 heures, ainsi que les samedis de permanence de 9.00 à 12.00 heures.

Des explications techniques seront fournies le mardi 1^{er} mars 2016, de 9.00 à 12.00 et de 13.30 à 17.00 heures à la même adresse.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées le mardi 8 mars 2016 de 16.30 à 17.00 heures à l'administration communale.

A Berloz, le 16 février 2016.

Le Bourgmestre,



Josef Geertz